

ECHIQUIER MF OBLIG 2024

Part A - FR001400DG29

Part IXL - FR001400DG37

Part K - FR001400EICO

A Paris, le 24 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds Echiquier MF OBLIG 2024, OPCVM de droit français géré par La Financière de l'Échiquier, et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous souhaitons vous informer de la dissolution prochaine du fonds ECHIQUIER MF OBLIG 2024. L'évolution des conditions de marchés ne permet pas au fonds de présenter un intérêt significatif pour le porteur pour les mois restants. Ainsi, dans l'intérêt des investisseurs, la société de gestion du fonds a décidé de procéder à sa liquidation anticipée.

Informations importantes

Pour rappel, votre Fonds avait pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 3,2 % sur un horizon de placement d'environ 2 ans.

La stratégie d'investissement, basée sur une gestion du risque de crédit et de taux, vise essentiellement à choisir des titres d'une maturité située entre janvier et décembre 2024 et de les conserver jusqu'à la maturité ou au remboursement anticipé de ceux-ci (approche « buy and hold »).

Vous trouverez, en annexe du présent courrier, le graphique de performance de votre Fonds depuis son lancement.

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Votre FCP a enregistré une performance cumulée de 6,50 % sur l'ensemble de sa durée de vie, soit un taux de rendement annuel de 3,79%.

Objectif chiffré fixé au lancement du fonds sur un horizon de placement de 2 ans jusqu'au 31.12.2024	3,2%
Performance réalisée (en cumulée)*	6,50 %
Performance réalisée (en annualisée)*	3,79%

Données au 19.09.2024*

Le fonds MF Oblig 2024 approche de sa date d'échéance fixée au 31.12.2024. De ce fait un certain nombre de valeurs ont d'ores et déjà été remboursées, soit à la date prévue, soit une date antérieure via call. Le nombre de remplacement effectué est donc conséquent. Au 14.08.2024, près de 30% de l'actif net du fonds est investi en billet de trésorerie, ce montant est amené à fortement augmenter dans les semaines à venir.

Par conséquent, le fonds ne présente plus d'avantages significatifs pour un porteur par rapport à un placement monétaire, tout en présentant une liquidité moindre. Ainsi, afin de préserver l'intérêt des porteurs, la société de gestion a décidé de procéder à la liquidation anticipée du fonds.

Taux résiduel estimé jusqu'à l'échéance sous réserve du risque de crédit résiduel	3,56%**
---	---------

**Données Bloomberg au 19/09

Quand votre fonds sera-t-il/elle liquidée ?

L'échéance du fonds telle que prévue dans sa documentation légale est le 31/12/2024. Celle-ci ne sera pas respectée.

La société de gestion a décidé de procéder à la dissolution (mise en liquidation) de votre fonds en date du 15 octobre 2024 sur la valeur liquidative du 14 octobre 2024. A compter du 15 octobre, le règlement des porteurs aura lieu sous trois jours ouvrés maximum. Cette opération a obtenu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 30.08.2024.

Cette opération de dissolution peut avoir un impact sur votre fiscalité, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez pas demander le rachat de vos parts à compter de l'envoi du présent courrier.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel pour tout autre question relative à l'opération et afin de prendre connaissance des alternatives de placement que nous pouvons vous proposer.

Annexe : Graphique de performance de votre Fonds depuis son lancement

